des pauvres, ennemis de la veuve et de l'orphelin : ils sont réellement ces mauvais pasteurs d'Israël dont les anciens prophetes et Jésus-Christ lui-même ont dit : Malheur à eux."

## CORRESPONDANCE.

## M. L'EDITEUR,

J'ai lu avec intérêt les divers articles de vos correspondants sur l'utilité des societés de tempérance. Certainement, les théories qu'ils contiennent sont des plus salutaires, et personne n'en peut contester les avantages.

Si je parcours les siècles les plus reculés, je remarque que la tempérance fut, chez toutes les nations, un principe de vie, comme aussi l'intempérance fut un principe de mort.

Les entans des hommes comme les enfans de Dien eurent le vice de l'intempérance et de l'ivrognerie en abomination. Lycurge défendit aux La-

cédémoniens de se laisser aller à l'intempérance.

"Lycurge pourvut, dit Plutarque, à ce qu'ancun Lacédémonien ne se livrât à la gourmandise, en son particulier. C'est pourquoi il régla que tous, sans distinction, uscraient d'une table commune et frugale; il ne permettait à personne de prendre de la nourriture chez lui avant de se rendre au repas commun, et aussi s'observaient-ils sévèrement les uns et les autres, et si quelqu'un ne buvait point ou ne mangeait point avec cux, ils se riaient de lui et s'en moquaient comme d'un intempérant et d'un homme qui méprisait le commerce des autres."

Le fils d'Amos, Isaïe, rempli de l'Esprit de Dieu, menace des plus terribles malheurs les intempérans et les ivrognes. "Væ qui consurgitis manè ad ebrietatem sectandam et potandum usque ad Vesperam ut vino æstuetis." Malheur à vous qui vous levez dès le matin pour vous plonger dans les excès de la table et pour boire jusqu'à ce que le vin vous échaufle par ses fumées. "Væ qui potentes esis ad bibendum vinum et viri fortes ad miscendam ebrietatem. Malheur à vous qui étes puissans à boire et vaillans à vous enivrer.

Plus tard l'Apôtre des nations défendit aussi tout excès de boisson parce que cela conduit à l'impudicité. "Et nolite inchriari in vino in quo est luxuriosa."

Et de nos jours, où est la tribune sacrée qui n'a pas répété, comme autrefois les anathèmes lancés contre le vice de l'intempérance? Surrout depuis douze mois, où est la paroisse pour qui les sages et salutaires lois de la tempé-

rance n'aient point été promulguées?

Toutesois ce remède puissant que le ciel a donné à la terre pour guérir ses blessures, bien qu'il ait éte appliqué à tous, n'a prosité qu'à quelques-uns. De nième qu'autresois, le peuple juis, de retour de la captivité, ignorant tout le livre de la loi perdu pour lui depuis longtemps et tombé presque dans l'oubli, sond en larmes à la première lecture que lui en sait le pieux Esdras, se srappe la poitrine et revient de ses égaremens; puis, loin de se corriger s'endureit dans la suite par la lecture journalière de cette même loi, qu'il avait connue, de même le peuple canadien, éclairé par les saintes lois de la tempérance perdues pour lui, reconnait ses erreurs, se srappe la poitrine; mais